



Cfdt SF3C Antenne Val de Marne
Maison des syndicats 11/13 rue des Archives
94000 CRETEIL
Tél. 01 43 99 56 03 **Fax.** 01 43 99 56 41
Courriel : 94@cfdt3c.org Web : cfdt3c.org

Vincennes PDC

Un risque supplémentaire : Travailler sans repos...

Avec la nouvelle réorganisation de la distribution de Vincennes et les 4 quartiers supprimés, les nombreux désaccords sur les modes de calcul du temps de travail, toutes les raisons de s'y opposer sont réunies et la CFDT votera contre lors des instances de validation départementales. La CFDT se bat depuis des années dans le Val de Marne pour obtenir des contreparties aux réorganisations imposées et surtout défendre un système de repos indispensable face à un métier de plus en plus physique et pénible.

A Vincennes, la CFDT a obtenu le retrait de l'intégration de la part sécable aux casiers des titulaires, et c'est une première dans le département. Cela permet entre autre de faire baisser l'activité de 50 mn par semaine tout en maintenant les mêmes propositions concernant les repos du personnel.

En cas d'accord sur un régime de travail avec repos, la CFDT a obtenu aussi le report d'1 mois de la sécabilité des lundis et mardis et la suppression d'1 semaine de sécabilité dans l'année (7 semaines maxi pour 2011).

Maintenant, c'est aux facteurs de choisir et à personne d'autre.

Les agents n'ont pas à subir en plus des réorg, les décisions de tel ou tel syndicat, de tel ou tel agent. A Champigny, les facteurs le payent très cher : La Réorg, la sécabilité et 22 jours de repos qui disparaissent car seule, la CFDT a signé l'accord à l'appui d'une demande de 23 agents sur 32. Les autres syndicats ont voté contre les repos !!!!

A Vincennes, les factrices et facteurs étaient déjà les seuls à ne pas avoir de samedi dans leur organisation et seulement 12 jours de repos par an.

La CFDT respectera le choix des agents même si nous pensons réellement que ce n'est pas en refusant les repos qu'on s'oppose à la politique de l'entreprise.

Exprimez-vous, exiger les 22 jours de repos supplémentaires par an, c'est défendre aussi ses conditions de travail. **Pour la CFDT, travailler 6 jours sur 7 sans repos : C'est NON.**

Une simple lettre mandatant les syndicats pour signer l'accord sur les repos et la CFDT s'engagera.

Face à l'ampleur de cette réorganisation, la CFDT renouvelle sa demande de compensation des dépassements horaires pour l'ensemble du personnel. Dès la mise en place, un conseil, notez vos horaires de fin de vacation.

Plus nombreux, Plus fort, je me syndique à la CFDT